

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2017/03/09-01

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 9 mars 2017, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,

Vu le décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés en Conseil d'Administration du 27 octobre 2015,

Vu le cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et en master modifié par délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université d'Aix-Marseille en sa séance du 7 avril 2016,

DÉCIDE :

OBJET : Ajustements du cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et en master

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve les ajustements apportés au cadrage relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et en master au sein de l'Université d'Aix-Marseille.

La version consolidée dudit cadrage est annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 9 mars 2017


Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

